

RÈGLEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

« BOULODROMES »



SOMMAIRE

PRÉAMBULE

Section 1 – BOULODROMES EXTERIEURS..... pages 3 à 8

Section 2 – BOULODROMES COUVERTS.....pages 9 à 14

SAISON 2025

PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions de l'article L. 131-16 du Code du sport relatif aux règles édictées en matière d'équipements sportifs par les fédérations, le présent règlement énonce les caractéristiques techniques auxquelles doivent répondre les installations sportives utilisées pour les compétitions officielles organisées ou autorisées par la Fédération française de pétanque et de jeu provençal (FFPJP).

Ces règles fédérales, conformément à l'article R. 131-33 du Code du sport, n'imposent en aucun cas le choix d'un matériel ou d'un matériau déterminé.

Selon votre projet, la FFPJP peut néanmoins vous orienter vers des constructeurs afin de vous aider dans votre réflexion et vos démarches.

Ce document se veut également pédagogique afin d'aider les maîtres d'ouvrage dans leur prise de décision et de choix à effectuer dans le cadre de leur projet.

À ce titre, il permet à la FFPJP de conseiller et de renseigner les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage dans le cadre de projets de construction et de réhabilitation des installations sportives destinées aux disciplines sportives pour lesquelles elle a reçu délégation de l'état.

Dans le cadre de la participation à des compétitions à caractère international, les installations sportives devront être conformes aux exigences édictées par le règlement de la ou des épreuves concernées émanant de la Fédération internationale (FIPJP) repris dans le règlement administratif et sportif de la FFPJP.

SECTION 1. BOULODROMES EXTERIEURS/DE PLEIN AIR

1. DIMENSIONS

La pétanque et le jeu provençal sont 2 sports qui utilisent les mêmes boules. Outre les pratiques purement techniques, ce qui les différencie de façon essentielle est la distance de jeu qui est au maximum de 10 m en pétanque et 20 m au jeu provençal.

- Pétanque

Les dimensions d'une aire de jeu sont :

- pour les compétitions nationales et leurs qualificatifs et internationales : 15 m x 4 m soit 60 m² ;
- pour les compétitions locales, départementales et régionales : autorisé 12 m x 3 m soit 36 m².

Conseils pratique FFPJP :

Les dimensions données ci-dessus permettent de calculer l'estimation de la surface totale nécessaire à partir :

- soit de la surface disponible qui détermine le nombre de terrains et donc le nombre d'équipes pouvant y évoluer,

exemple : surface disponible de 600 m² = 10 terrains règlementaires → permet un concours à 20 équipes ;

- soit la surface totale nécessaire en fonction de l'envergure des compétitions que l'on veut accueillir,

exemple : concours à 100 équipes = 100/2 = 50 terrains x 60 m² = 3000 m².

NB = Il s'agit ici de la surface de l'aire de jeu et pas du boulodrome dans son ensemble auquel il faut ajouter : zone de perte 0.25 cm + couloir central + couloirs de circulation

- Jeu provençal

Le jeu provençal se pratique sur un terrain délimité ayant comme dimensions 4 m de largeur et ne peut en aucun cas être inférieur à 3,50 m ; et 24 m de longueur. Les 4 m sont obligatoires pour les carrés d'honneur et sur les terrains des qualificatifs aux championnats de France.

NB : les clubs, comités départementaux et régionaux de la FFPJP connaissent des participations en équipes très différentes suivant les manifestations organisées. Ces organes de la FFPJP organisent les compétitions en extérieur en fonction de leur capacité d'accueil sur leurs territoires. De ce fait, et tenant compte du nombre important de boulodromes extérieurs sur le sol français, la FFPJP ne classe pas ces boulodromes extérieurs.

2. CARACTÉRISTIQUES DU SOL

Si la pétanque et le jeu provençal peuvent se pratiquer sur les surfaces naturelles, il faut des revêtements spécifiques aptes à concilier deux impératifs :

- avoir une perméabilité du sol suffisante pour permettre l'évacuation des eaux de pluie ou d'arrosage ;
- avoir un sol suffisamment dur pour résister aux impacts répétés des boules et éviter un creusement rapide.

Les revêtements pour les compétitions sont :

- terrains perméables ;
- terrains naturels ;
- terrains stabilisés (pour le jeu provençal) ;
- terrains durs imperméables ;
- enrobé ou béton recouvert d'un mélange sableux (+ gravier si nécessaire).

Conseils pratique FFPJP :

- Organiser un rendez-vous entre les différents acteurs pour le choix des matériaux : club utilisateur du boudrome, comité départemental ou régional, mairie et entreprise de travaux (BTP).

NB : Bien qu'ils se jouent avec les mêmes boules, les surfaces de jeu sont différentes entre la pétanque et le jeu provençal, ce dernier demandant un terrain « plus roulant ».

2-1 : Travaux préparatoires – préparation de la plateforme

Assise devant correspondre à la norme NF P 98-150-1.

Concernant le décapage éventuel des matériaux en place, y compris le chargement et l'évacuation de ceux-ci aux décharges publiques, le nettoyage du terrain pour enlever les broussailles et les petits arbres sur l'emprise de la plateforme qui doit être réalisée.

Les indications qui suivent sont à ajuster en fonction de l'étude de sol préalablement réalisée.

2-2 : Terrassement

Celui-ci sera effectué de façon à obtenir une surface plane et horizontale, exempte de terre végétale et d'éléments instables et évolutifs.

La hauteur de terrassement dépendra de l'altitude souhaitée et de l'épaisseur de couche de forme nécessaire pour assurer la non-déformabilité du jeu à long terme.

L'arase devra être compactée selon les règles de l'art avec les engins adaptés au type de sol. Si lors du terrassement, on constate un sol fin et non argileux, un non-tissé type « bidim » (feutre géotextile) sera interposé entre cette arase et la couche de forme.

Si cela s'avérait nécessaire, le terrain et les abords devront être assainis par la pose de drains.

2-3 : Couche de forme

Celle-ci sera réalisée à l'aide d'une grave non traitée de type A (une seule coupure) ou d'un sol de type D31 (tout venant propre) de granulométrie 0/63 ou 0/80.

Le matériau mis en place devra être insensible à l'eau et non gélif, non fiable, exempt d'argile ou d'éléments terreux, bien gradué et stable.

L'épaisseur de cette couche de forme devra être déterminée en fonction de la portance et de la sensibilité à l'eau de l'arase terrassement ; elle devra être de 15/20 cm d'épaisseur au minimum (selon l'étude de sol) et suffisante pour obtenir une portance EV2 (portance du sol) en tout point supérieure à 45 MPa à l'essai de la plaque. Il sera adjoint 3 % soit de chaux ou de ciment pour solidifier la couche de forme.

Le compactage dynamique de cette couche de forme sera réalisé avec l'aide d'un cylindre vibrant lourd.

2-4 : Couche de réglage

Cette couche sera terminée par une GNT (grave non traitée) de 0/20 ou 0/31⁵ mise en œuvre sur une épaisseur qui sera déterminée selon la nécessité d'une couche de forme ou non ; elle sera réglée et compactée à refus avec soin et offrira une surface plane et horizontale avec des déformations inférieures à 3 mm sous une règle de 3 m.

Pour les jeux extérieurs : Ceux-ci étant imperméables, il est nécessaire de prévoir une légère pente dans le sens de la longueur pour faciliter l'écoulement des eaux.

Cette pente sera dans le sens longitudinal de 3 mm/ m et de 0 dans le sens transversal.

2-5 : Finition de surface – préparation du sol sportif

La couche de réglage (1 à 2 cm maximum) pourra être recouverte par un mélange de 0/14 et/ou 4/13 mm dont la composition devra être agréée.

Ce mélange devra être à la fois stable (rester en place sous les impacts des boules), ne pas durcir à l'excès et conserver une certaine souplesse.

D'autres types de finition de surface en fonction de la difficulté technique recherchée peuvent être réalisées :

- terrain stabilisé (pour le jeu provençal) ;
- enrobé ou béton recouvert d'un mélange sableux (+ gravier si nécessaire).

3. DÉLIMITATION DES AIRES DE JEUX/TERRAINS

➤ Aires de jeux

Dans le but de réduire la surface d'emprise nécessaire, les aires de jeux/terrains (pistes rectangulaires) sont accolées par leurs grands côtés.

La délimitation des aires de jeux se fait par des ficelles.

Conseils pratique FFPJP :

Matérialiser les aires de jeux à la ficelle, ce qui permet d'avoir une limite fine (sans influence sur le bon déroulement du jeu) et amovible avec pour conséquence une grande et rapide transformation des aires de compétitions, notamment le passage de la pratique de la pétanque vers le jeu provençal.

➤ Aire de compétition

Afin d'assurer la sécurité des personnes, il convient d'entourer l'aire de compétition qui comprend un ensemble d'aires de jeux, c'est-à-dire le pourtour du boulo-drome extérieur :

- d'une part, d'une zone appelée « ligne de perte » symbolisant l'écart entre la ficelle délimitant le terrain et l'arrêt de boules (voir ci-après), espace de 25 cm minimum ;
- d'autre part, d'obstacles ayant la fonction d'arrêts de boules (*) et dotés d'un effet d'amortissant.

(*) Prescriptions pour les obstacles « arrêts de boules/planches » = des madriers ancrés dans le sol (hauteur minimum : 20 cm [recommandation FFPJP de 27 cm] et épaisseur 10 cm) auront une bonne résistance dans le temps.

Conseils pratique FFPJP :

- Prévoir un système amovible pour les madriers, qui permettra une plus grande modularité en cas de nécessité de les retirer pour modifier l'aménagement du boulo-drome ;
- Couloirs de circulation : prévoir un couloir de circulation de 1,5 m tous les 16 terrains de pétanque et 8 terrains de jeu provençal pour les joueurs, arbitres, officiels et PMR et ajouter des arrêts de boules pour les jeux face à face en configuration jeu provençal (voir plans types au chapitre VII).

4. ACCUEIL DU PUBLIC

Pour des raisons évidentes de sécurité, le public doit se tenir derrière les arrêts de boules et ne peut pénétrer en aucun cas sur les terrains de jeux.

Il est vivement recommandé d'installer des barrières lors des compétitions officielles accueillant du public. Les barrières doivent se trouver à une distance minimale de 1,5 m des arrêts de boules.

5. ARROSAGE

Il est recommandé que l'ensemble de l'aire de compétition puisse être arrosé et pour ce faire de disposer d'au moins 1 point d'arrosage.

6. ÉCLAIRAGE EXTERIEUR

Éclairage suivant la norme NF EN 12193.

Les normes s'entendent sur un nombre de lux au sol couplé à un coefficient d'uniformité, assurant la même répartition de lumière au sol sur l'ensemble des jeux, sans zone d'ombres et sans éblouissement des joueurs.

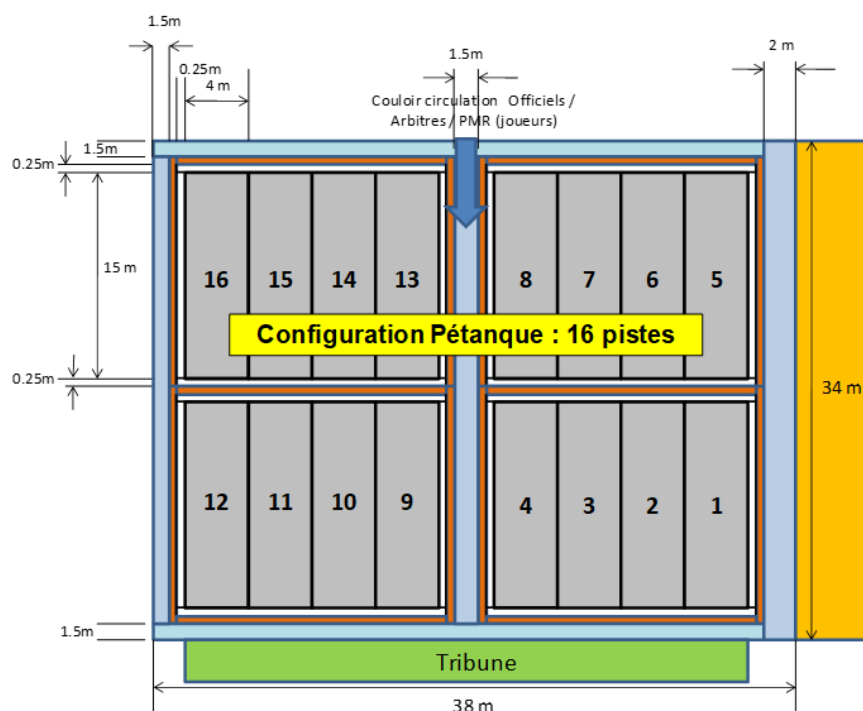
National	250 lux	Coef 0.7
Départemental/régional	150 lux	Coef 0.7
Proximité	50 lux	Coef 0.5

Conseil pratique FFPJP :

Privilégiez un éclairage LED, plus économique, sans temps de chauffe, avec une lumière plus performante par rapport à un éclairage traditionnel.

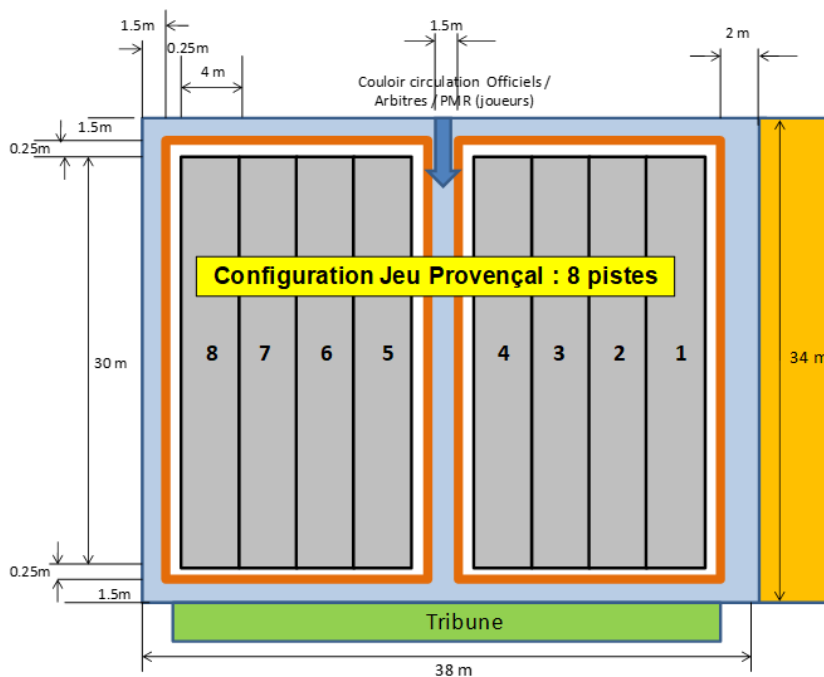
7. PLANS TYPES

- Configuration pétanque



NB : Pour un boulodrome 16 pistes, il est également envisageable d'accoler les 16 pistes par leurs plus grands côtés, sans réalisation d'un couloir central mais avec une zone périphérique tout autour pour la circulation des personnes.

- Transformation aisée en configuration jeu provençal



SECTION 2. BOULODROMES COUVERTS

1. LES PISTES/TERRAINS

- Pétanque

Dimension d'une piste réglementaire pour les compétitions nationales/internationales = 15 m x 4 m.

Dimension d'une piste réglementaire pour les autres compétitions = 12 m x 3 m.

Disposition des pistes : Perpendiculaire aux longueurs de la structure → rendement maximum avec possibilité de diviser le rectangle dans le sens de la longueur ainsi : 4 x 2 ou 8 x 2 ou 16 x 2 pistes etc. (voir plan).

- Jeu provençal

Le jeu provençal se pratique sur un terrain délimité ayant comme dimensions 4 m de largeur et ne peut en aucun cas être inférieur à 3,50 m ; et 24 m de longueur. Les 4 m sont obligatoires pour les carrés d'honneur et sur les terrains des qualificatifs aux championnats de France.

Dans le but de réduire la surface d'emprise nécessaire, les aires de jeux/terrains (pistes rectangulaires) sont accolées par leurs grands côtés.

La délimitation des aires de jeux peut se faire par tous moyens de marquage au sol.

Conseil pratique FFPJP :

Matérialiser les aires de jeux à la ficelle, ce qui permet d'avoir une limite fine et amovible avec pour conséquence une grande et rapide transformation des aires de compétitions notamment le passage de la pratique de la pétanque vers le jeu provençal.

Ainsi, 4 aires de jeux de pétanque peuvent aisément se transformer en 2 pistes de jeu provençal.

2. AIRES DE COMPÉTITIONS

Afin d'assurer la sécurité des personnes, il convient d'entourer l'aire de compétition qui comprend un ensemble d'aires de jeux, c'est-à-dire le pourtour du boulodrome intérieur :

- d'une part, d'une zone appelée « ligne de perte » symbolisant l'écart entre la ficelle délimitant le terrain et l'arrêt de boules (voir ci-après), espace de 25 cm minimum ;
- d'autre part, d'obstacles ayant la fonction d'arrêts de boules (*) et dotés d'un effet d'amortissant.

(*) Prescriptions pour les obstacles « arrêts de boules/planches » = des madriers ancrés dans le sol (hauteur minimum : 20 cm [recommandation FFPJP de 27 cm] et épaisseur 10 cm) auront une bonne résistance dans le temps.

Conseils pratique FFPJP :

- Prévoir un système amovible pour les madriers qui permettront une plus grande modularité en cas de nécessité de les retirer pour modifier l'aménagement du boulodrome ;
- Couloirs de circulation : prévoir un couloir de circulation de 1,5 m tous les 16 terrains de pétanque et 8 terrains de jeu provençal pour les joueurs, arbitres, officiels et PMR et ajouter des arrêts de boules pour les jeux face à face en configuration jeu provençal (voir plans types au chapitre VII).

3. CRITÈRES FÉDÉRAUX/CLASSEMENTS FFPJP

- D – PROXIMITÉ – Compétitions locales : les boulodromes inférieurs à 16 pistes
- C – DÉPARTEMENTAL – Compétitions départementales/régionales* : 16 pistes
- B – RÉGIONAL – Compétitions régionales/nationales* : 32 pistes
- A – NATIONAL – Compétitions nationales/internationales* : 64 pistes

NB : en dépendance du nombre d'équipes en présence, les compétitions régionales, nationales ou internationales peuvent être respectivement organisées en boulodromes de catégories C, B ou A.

4. LA STRUCTURE

4-1 : Hauteur

- 5,5 m minimum libre au-dessus des jeux, en tous points, pour les complexes existants ;
- Recommandation FFPJP : 7 m libre (hors boulodromes existants), à partir de la classe C (16 pistes) au-dessus des jeux, justifié par :
 - o la sécurité des usagers,
 - o la santé des usagers : limitation de l'effet « poussière »,
 - o l'évolution des conditions de pratique de jeu (hauteur de montée des boules au pointage),
 - o l'amélioration de l'acoustique (bruits des impacts de boules, animations sonores, bruits de foule), par l'obtention d'un volume utile à la présence des joueurs et du public (par exemple : 96 joueurs en simultanée dans un boulodrome 16 pistes, 192 dans un 32 pistes, et 384 dans un 64 pistes,
 - o permettre l'utilisation polyvalente de l'équipement couvert (autres sports type escalade et organisations culturelles diverses) ;
- Pour des complexes type « ombrières/préaux », 5,5 m libre au-dessus des jeux, en tous points.

4-2 : Construction

Il est recommandé d'envisager une structure d'ensemble de forme rectangulaire pour des raisons d'encadrement de la surface de jeu qui se trouve être elle-même la plus fonctionnelle et la moins coûteuse quand elle est disposée dans cette forme (pas d'espace perdu) ; ce qui permet également d'avoir une exposition maximale au soleil d'une des deux longueurs.

4-3 : Délimitation de l'aire de compétition

Tout le périmètre rectangulaire de l'aire de compétition doit être pourvu de couloirs de circulations d'une largeur minimum de 1,5 m (revêtement : enrobé ou béton)

Ces couloirs de circulation doivent être au même niveau que le sol sportif.

Des arrêts de boules (madriers) d'une hauteur minimum de 20 cm minimum et épaisseur de 10 cm tout autour de l'aire de compétition doivent être installées.

Spécifications :

- Couloir central de 1,5 m de large par tranche de 16 pistes pour arbitres, officiels et accessibilité des PMR ;
- Garde-corps/barrières de 1 m de hauteur ayant pour but d'empêcher l'accès au public sur les terrains avec des espaces ou portillons d'accès à l'aire de compétition pour les joueurs et officiels.

4-4 : Locaux annexes obligatoires

- 1 bureau administratif pour le club : 10 m² minimum ;
- 1 bureau technique (table de marque) : 8 m² minimum ;
- 1 local médical/contrôle antidopage : 8 m² minimum avec au moins 1 lavabo et paravents pour les équipements destinés à l'organisation de manifestations officielles c'est-à-dire à partir de 16 pistes normées ;
- Sanitaires suivant le règlement sanitaire départemental (*être vigilant sur le nombre de sanitaires en corrélation avec le nombre potentiel de joueuses/joueurs en simultanée dans l'équipement [exemple : 96 joueuses/joueurs dans le cas d'un boudrome 16 pistes]*) ;
- Locaux de rangement pour le matériel nécessaire à l'entretien du boudrome (8 m²).

4-5 : Locaux et équipements annexes recommandés

- Club house/espace convivialité ;
- Salle de réunion ;
- Vestiaires et douches suivant le règlement sanitaire départemental ;
- Tribunes fixes ou mobiles.

5. LE SOL

Travaux préparatoires – préparation de la plateforme

Terrassement

Couche de forme



Voir Section 1.

Sur la couche de réglage décrite pour les boulodromes extérieurs, mise en place d'un revêtement bitumineux en une couche à l'aide d'un finisseur et d'un cylindre vibrant type VT0 ou VT1.

La couche sera constituée d'un béton bitumineux semi-grenu 0/14 de classe 2 ou 3 selon la norme NF EN 13 108-1.

Un béton bitumineux souple (NF EN 13 108-1) ou une grave-bitume de classe 3 pourront également convenir.

L'épaisseur sera de 4,5 à 5 cm.

- Cette couche devra résister aux impacts répétés des boules sans se dégrader dans le temps (garantie décennale) ;
- Elle consiste généralement en un enrobé riche en mastic avec des adjuvants type fibres ;
- Les granulats employés devront être durs et résister aux chocs. Ils seront de code Bnc selon la norme NF P 18-545 ;
- Les gravillons 4/6 appartiendront à la catégorie GC 85/15 F1 15 (très bonne qualité de concassage et de forme) ;
- La zone d'impact des boules devra être exempte de tout joint de construction ; ceux-ci devront être enduits d'émulsion et convenablement compactés afin d'éviter tout point faible ;
- La mise en œuvre très soignée devra être exempte de défauts de surface et la plus homogène possible ;
- La tolérance sous la règle de 3 m en tous points d'un couloir de jeux est de 3mm/m maximum.

La couche de réglage (1 à 2 cm maximum) pourra être recouverte par un mélange de 0/14 et/ou 4/13 mm dont la composition devra être agréée.

Ce mélange devra être à la fois stable (rester en place sous les impacts des boules), ne pas durcir à l'excès et conserver une certaine souplesse.

D'autres types de finition de surface en fonction de la difficulté technique recherchée peuvent être réalisées :

- terrain stabilisé.

Du fait de leur résistance à la déformation les terrains durs imperméables sont recommandés pour les boulodromes couverts :

- enrobé ou béton recouvert d'un mélange sableux (+ gravier si nécessaire pour limiter les effets néfastes de poussière [gravier moins poussiéreux que le sable]).

Planéité : la pente du sol sportif ne peut excéder 0 %.

Arrosage : l'aire de compétition doit pouvoir être arrosée dans son ensemble, il faut donc prévoir 1 point d'arrosage au minimum par tranche de 16 pistes.

6. ÉCLAIRAGE / CHAUFFAGE

Éclairage suivant la norme NF EN 12193.

Les normes s'entendent sur un nombre de lux au sol couplé à un coefficient d'uniformité, assurant la même répartition de lumière au sol sur l'ensemble des jeux, sans zone d'ombres et sans éblouissement des joueurs.

	<i>Classification</i>	<i>Spécifications</i>	<i>Recommandations FFPJP</i>	
National	A	300 lux min	500 lux	coef 0.7
Régional/départemental	B/C	200 lux min	300 lux	coef 0.7
Proximité	D	200 lux min	200 lux	coef 0.5

Dans tous les cas, l'éclairage doit pouvoir être segmenté (en cas d'entraînement et/ou d'utilisation partielle) par zone de 4 pistes ou au mieux par couple de 2 pistes uniformément réparti.

Pour information, 1 000 lux sont nécessaires en cas de retransmission TV par ajout temporaire (mât télescopique LED ou boule hélium) sur les jeux concernés au moment utile.

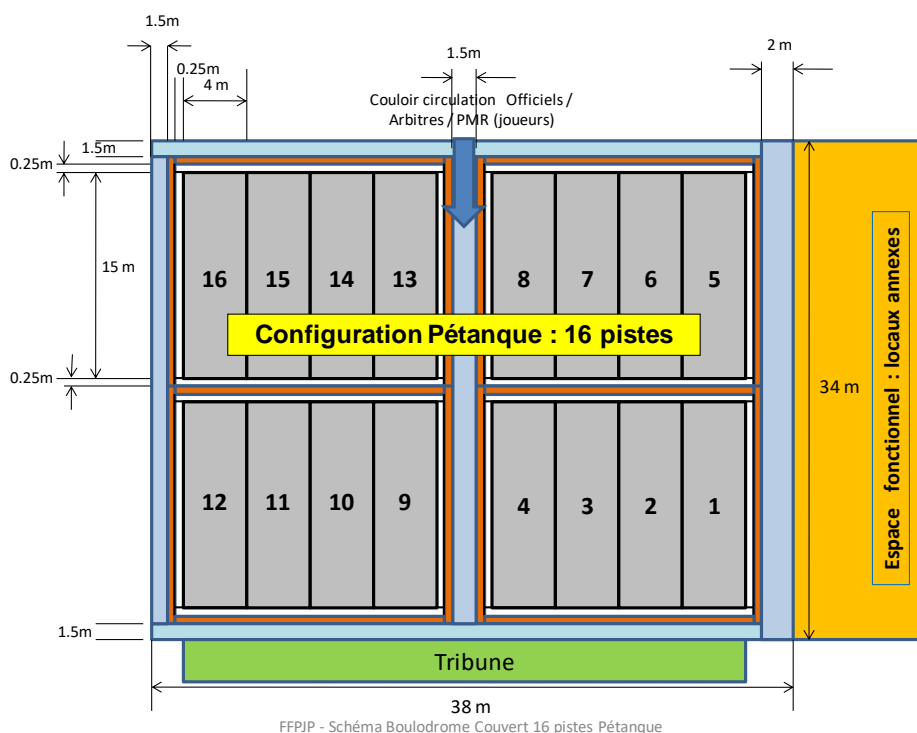
Pour le chauffage, il est préconisé une température d'utilisation de 12°C minimum par -7°C en extérieur. Comme pour l'éclairage, des solutions de chauffage par zone existent et peuvent limiter le coût d'utilisation en hiver. L'utilisation de certains matériaux laissant passer la lumière peut également permettre un meilleur confort d'utilisation.

7. SONORISATION

La sonorisation est destinée aux officiels, joueurs et au public, et doit couvrir uniformément l'ensemble du boulodrome couvert. Elle est recommandée à partir de 16 pistes.

8. PLANS TYPES

• Configuration pétanque



NB : Pour un boulodrome 16 pistes, il est également envisageable d'accoler les 16 pistes par leurs plus grands côtés, sans réalisation d'un couloir central mais avec une zone périphérique tout autour pour la circulation des personnes.

• Configuration jeu provençal

